



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Synthèse des observations du public

Projet de création d'un parc paysager au lieu-dit « La mare aux Saules » sur la commune de Plaisir (78)

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France du 24 octobre 2022 au 14 novembre 2022 inclus sur le projet susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis grâce au lien suivant : <https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plaisir-78-demande-de-derogation-pour-atteinte-a-a12516.html>

Nombre et nature des observations reçues :

4 observations : 3 sans avis et 1 avec avis favorable

Synthèse des modifications demandées : Aucune

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement, la présente synthèse indique les observations du public dont il a été tenu compte.

	Date	Observation	Retenu
1 ^{er} retour	18/10/22	Pas d'observation	Sans objet
2 ^e retour	24/10/22	Pas d'observation	Sans objet
3 ^e retour	25/10/22	Pas d'observation	Sans objet
4 ^e retour	04/11/22	Avis favorable sur projet	Non

Réponse aux observations du public :

Aucune

Fait à Vincennes le 15 novembre 2022